

2-13 - Musiques du monde, musiques citoyennes : l'enjeu du jeune public

18 AVRIL 2013 - PARIS MIX - PARIS

En présence de :

Fawzy AL AIEDY, chanteur, musicien ;

Françoise DASTREVIGNE, directrice du Chantier, Centre de création des nouvelles musiques traditionnelles et du monde, à Correns ;

Vincent NIQUEUX, directeur général des Jeunesses musicales de France ;

Daniel VERON, chef du bureau de l'éducation artistique et des pratiques amateurs au département des publics et de la diffusion de la Direction générale de la création artistique.

La table ronde est animée par Fabienne BIDOUE, directrice de Zone Franche.

Daniel VERON

Il y a un an, le candidat à la présidence de la République, François Hollande, annonçait sa volonté de lancer un plan national d'éducation artistique. Cette proposition n'était pas une nouveauté en soi puisque depuis trente ans les gouvernements ont formulé l'idée de lancer un plan de cette nature. Ainsi, en 1983 est intervenu le premier accord entre le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Education Nationale. Il a été suivi en 1988 par une loi sur l'éducation artistique et en 2000/2001 par un plan de développement de l'éducation artistique.

Au sein du gouvernement actuel, Aurélie Filippetti et Vincent Peillon ont essayé, malgré les difficultés, d'appliquer cette orientation du Président de la République. Des consultations ont ainsi été conduites au sein du Ministère de l'Education Nationale au cours de l'été. En parallèle, Aurélie Filippetti a lancé en novembre dernier la consultation intitulée « Pour un accès de tous les jeunes aux arts et à la culture », qui a donné lieu à un rapport publié en janvier. Cette consultation a permis d'entendre 150 associations ou organisations en charge de l'éducation artistique en France et de dresser un bilan des politiques qui se sont construites depuis une trentaine d'années. Elle a également mis en exergue les failles de l'éducation artistique dans notre pays. En l'occurrence, on estime que seulement 20 % des élèves sont touchés par une action d'éducation artistique chaque année.

Pour promouvoir l'éducation artistique dans notre pays, le Ministère de la Culture considère qu'il faut travailler avec l'Education Nationale car l'école est le lieu par lequel passent tous les enfants. Pour autant, il souhaite également renforcer les pratiques en dehors du temps scolaire. Son objectif est ainsi d'introduire une continuité entre les actions au sein de l'Education Nationale et celles menées en dehors.

Force est de constater que l'ensemble du monde culturel ne compensera jamais ce que ne ferait pas l'Education Nationale. Pour autant, il ne peut exister d'éducation artistique sans une rencontre avec les œuvres, une rencontre avec les artistes et une pratique artistique. Autrement dit, le développement de l'éducation artistique ne peut s'accomplir que si l'ensemble du monde culturel y est associé, dans le cadre d'un partenariat permanent.

La loi d'orientation de l'école, en discussion au Parlement, comporte des mesures, parfois symboliques, qui réaffirment la place de l'éducation artistique à l'école. Ainsi, elle définit désormais un socle commun de connaissances, compétences et de culture, alors qu'auparavant le terme « culture » n'était pas associé à ce socle commun. En outre, elle remplace la notion d'enseignement artistique par celle d'éducation artistique. Parallèlement à cette loi, une circulaire est en préparation sur le parcours éducatif. Celle-ci affirme que tout enfant, du début à la fin de sa scolarité, doit suivre un parcours culturel, de rencontre avec les artistes, et qu'il doit pouvoir rendre compte

d'éducation artistique et culturelle, dont la mission sera d'œuvrer sur le terrain pour que chaque enfant puisse accéder à une éducation artistique.

Le collectif Scène(s) d'enfance et d'ailleurs a publié l'été dernier un manifeste intitulé « Quarante propositions pour le jeune public ». Nous essayons de travailler sur la façon dont ces propositions pourraient être mises en application.

Enfin, je terminerai par un sujet d'importance : la formation des acteurs (enseignants, animateurs, encadrants, et qui participent à l'éducation artistique. Il s'agit d'un chantier très vaste qui, là encore, ne pourra se faire sans une implication du monde artistique et culturel.

Fabienne BIDOUE

Quelles propositions peuvent être faites au jeune public ? Faut-il proposer des œuvres écrites spécifiquement pour le public ou faut-il au contraire amener les jeunes vers les œuvres tous publics ?

Vincent NIQUEUX

On s'est souvent gargarisé de la démocratisation de l'éducation artistique dans les écoles françaises. Pourtant, on s'aperçoit que seule une minorité d'enfants ont réellement accès à l'éducation artistique. Par ailleurs, même s'il est vrai que l'on assiste aujourd'hui à une explosion de l'offre « jeune public » sur le territoire, la musique reste un peu pauvre. Il est difficile de trouver des propositions où la musique a une part importante.

La grande majorité des propositions des Jeunesses Musicales de France ne sont pas le fait de spécialistes du jeune public. Nous travaillons avec les artistes sur des œuvres « mises au format » du public visé. Ces artistes éprouvent grand intérêt pour le jeune public. Certains ont des a priori, considérant par exemple qu'il est nécessaire de mettre une couleur rouge pour intéresser les enfants. Nous essayons d'appuyer cette rencontre avec les artistes sur une démarche pédagogique qui consiste à accompagner l'enfant, l'aider à découvrir, lui apprendre à écouter.

Enfin, il n'est pas facile de trouver des propositions en matière de musiques du monde. Au cours des dernières années, sur la vingtaine de programmes « musiques du monde » que nous avons lancés, quinze avaient l'objet d'un travail de création spécifique.

Fawzy AL AIEDY

Je ne suis pas un spécialiste du jeune public, mais j'aime beaucoup travailler avec les enfants. Lorsque j'ai commencé à me produire il y a trente ans dans les centres culturels, j'ai pu constater qu'il était impossible de chanter en arabe devant un jeune public. Les enfants rigolaient et me regardaient de travers.

Pour composer pour les enfants, il faut se mettre à leur niveau. On ne peut pas composer des musiques difficiles pour ce public, non parce que les enfants n'ont pas la capacité de comprendre mais parce que, comme pour tout apprentissage, il faut d'abord qu'ils se familiarisent et qu'ils apprennent à écouter et maîtriser ce langage à leur propre rythme.

Françoise DASTREVIGNE

Le Chantier organise des « étapes musicales » qui font se rencontrer des enfants et des artistes au travail. Les enfants ont ainsi la possibilité de se confronter au processus de création artistique. Les artistes, accueillis en résidence, présentent un extrait du répertoire qu'ils ont élaboré durant leur séjour et prennent le temps d'expliquer leur parcours et leur mode de travail.

Par ailleurs, nous avons initié un cycle d'animations pédagogiques destiné aux enseignants du premier degré et portant sur les musiques traditionnelles et musiques du monde.

S'agissant de la question de savoir s'il faut proposer des œuvres spécifiquement destinées aux enfants, il me semble que l'important est d'offrir aux enfants une variété d'expériences de découverte de la musique. Le Chantier étant lieu de création, nous nous interrogeons bien évidemment sur notre programmation et sur ce qui peut être créé par le jeune public. Il y a trois ans, nous avons développé un projet d'ateliers musicaux qui s'est d'abord concrétisé avec Noces-Bayna, le groupe de Fawzy Al Aiedy et Mickaël Vémian qui marie les musiques traditionnelles française et arabe. Les enfants ont pu se produire sur scène, entourés de musiciens, et vivre ainsi une expérience unique. Quar nous avons voulu renouveler l'expérience l'an dernier, nous avons fait appel au groupe Moussu T, dont le répertoire est constitué de chansons en provençal.

Nous nous sommes vite aperçus que l'offre de créations pour le jeune public était relativement pauvre. C'est pour nous avons décidé de commander des œuvres à des artistes. Cette année, nous avons ainsi demandé à Eric Montbun un joueur de cornemuse du Limousin qui propose des spectacles autour du chant traditionnel et du conte, d'organiser un spectacle auquel participeraient des enfants. Il faut savoir que l'organisation de tels spectacles représente un coût non négligeable.

Fabienne BIDOU

Comment parvenez-vous à financer ce type de spectacle ?

Françoise DASTREVIGNE

Il n'existe pas de crédits spécifiques pour les spectacles destinés au jeune public. Nous avons donc mobilisé les crédits communs d'aide à la création dont nous disposons. Nous avons également bénéficié d'une aide exceptionnelle de la SACEM. Nous avons sollicité le Ministère de la Culture pour une commande d'Etat, mais nous n'avons pas obtenu de réponse.

Daniel VERON

Le Ministère propose effectivement un dispositif d'aide à la création musicale. La création musicale à destination des jeunes publics entre dans ce cadre. Par ailleurs, au sein des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), les comités d'experts peuvent aider à la réalisation de projets. D'une façon générale, nous nous interrogeons sur le soutien du Ministère de la Culture aux créations à destination des jeunes publics. Nous sommes conscients de cette problématique.

Une autre question est celle de la réglementation autour des amateurs participant à un spectacle payant. Le Ministère du Travail est très vigilant à la notion de salariat et d'exploitation des enfants. Cette question est en débat. Un projet de loi sur la création est actuellement en début d'écriture.

Vincent NIQUEUX

Les Jeunesses Musicales de France consacrent une partie de leur budget à la production d'œuvres, à hauteur de 60 000 à 80 000 euros par an pour une dizaine de projets. Nous considérons que notre rôle est aussi d'apporter ce coup de pouce à la création.

Dans un contexte d'assèchement des crédits, nous assistons à une forme de redistribution, au sens où un certain nombre de collectivités territoriales opèrent une sélection et choisissent de travailler avec quelques acteurs structurants sur des territoires prioritaires. Elles mettent en présence toute une série d'acteurs (école primaire, collège, centre de loisirs, festival, école de musique, etc.) afin qu'ils collaborent autour de projets communs, et les collectivités sont même prêtes à assumer le financement. De ce point de vue, la réforme des rythmes scolaires est aussi à prendre comme une formidable opportunité.

Daniel VERON

d'éducation artistique. Leur enjeu est notamment de mettre en cohérence ce qui est financé par les collectivités et ce qui l'est par l'Etat. Les collectivités attendent de l'Etat d'une part l'impulsion et d'autre part l'expertise.

Fabienne BIDOU

Je vous propose d'évoquer à présent la question de la médiation culturelle. Comment informer et former les personnes qui accompagnent les projets d'éducation artistique ? A qui doit revenir la charge d'accueillir les enfants lors du temps périscolaire ? Doit-il s'agir d'animateurs sensibilisés à la question artistique ou bien d'acteurs artistiques et culturels ?

Françoise DASTREVIGNE

Notre équipe comporte un médiateur qui assume également une fonction de chargé de communication. Nous travaillons ensemble sur la conception des projets et leur organisation. Des assistantes s'occupent par ailleurs du logistique.

S'agissant de la médiation au sens large, nos interlocuteurs à l'Education Nationale sont les conseillers pédagogiques pour le premier degré. Pour le second degré, une chargée de mission sur le territoire assure le lien entre les structures culturelles et les collèges et lycées. Nous avons également pour interlocuteurs les inspecteurs de l'Education Nationale. Au sein des écoles de musique, ce sont les directeurs qui jouent ce rôle de médiation.

Daniel VERON

Les médiateurs sont-ils nécessaires ? Pour moi, la réponse est oui. Le travail avec du public jeune nécessite un accompagnement. La rencontre avec l'œuvre et l'artiste ne suffit pas. Dans le cas d'un jeune public, la médiation concerne aussi l'encadrement. Il faut en effet accompagner les professeurs et les animateurs.

L'éducation artistique vise d'abord à ce que les enfants sentent et ressentent cette rencontre avec l'art et la culture. Mais elle doit aussi inciter les enfants à parler de cette expérience. C'est précisément ce rôle qui incombe au médiateur.

Je ne suis pas le mieux placé pour déterminer qui doit avoir la charge d'accueillir les enfants lors du temps périscolaire. Toutefois, il est certain que les compétences des médiateurs ne sont pas toutes égales sur l'ensemble du territoire. Un animateur titulaire d'un BAFA n'a pas les mêmes compétences qu'un artiste ou un professeur de musique, mais il possède des connaissances. De plus, il peut bénéficier d'un accompagnement par le biais des formations.

Vincent NIQUEUX

La médiation est à la fois une notion fondamentale et complexe dans la mesure où elle peut recouvrir des réalités différentes. De quelle médiation parlons-nous ? Spontanément, je serais tenté de dire qu'il s'agit de la médiation qui permet l'accès aux œuvres. Mais la notion recouvre aussi des missions d'organisation et d'accueil. Certains artistes sont des médiateurs mais ils ne le sont pas tous. Il faut se garder de penser que pour un jeune public, tout artiste doit de faire une animation.

La force des Jeunesses Musicales de France est qu'elles se sont appuyées depuis leur création sur un réseau de bénévoles. Ces bénévoles ne sont pas des amateurs au sens péjoratif puisqu'ils possèdent de réelles qualifications. Certains se consacrent à cette activité à plein temps. Ils s'occupent sur le terrain des relations avec nos différents partenaires (écoles, professeurs, etc.), contribuent à la sélection des spectacles, accueillent les artistes, etc. Nous menons actuellement une réflexion sur ce que seront les bénévoles de demain. A l'origine, ils disposaient d'une autonomie budgétaire et s'occupaient de tout sur le terrain, dans un contexte où les salles n'avaient pas d'offre pour le jeune public. La question ne se posait pas d'une collaboration plus approfondie. Aujourd'hui, beaucoup de salles sont prêtes à travailler sur le jeune public, mais neuf sur dix n'ont pas les moyens de la médiation. On pe

professionnels, mais ils peuvent contribuer de manière significative à la sensibilisation et l'information des jeunes publics.

Fabienne BIDOU

Quelle est la particularité du bureau de l'éducation artistique et des pratiques amateurs ?

Daniel VERON

Comme je l'ai dit en introduction, le Ministère de la Culture entend développer l'éducation artistique pendant et en dehors du temps scolaire. Or l'éducation artistique périscolaire a nécessairement un lien intrinsèque avec la pratique amateur. Dans le domaine musical, la France peut se targuer de bénéficier d'un réseau de 450 conservatoires et de plus de 2 500 écoles de musique. L'enjeu est de faire participer ces institutions au renforcement du lien entre éducation artistique et pratique amateur.

La circulaire de juin 1999 signée par Madame Trautmann, à l'époque ministre de la Culture, soulignait que le Ministère de la Culture n'était jamais suffisamment occupé des pratiques amateurs. Ce constat est toujours vrai quatorze ans plus tard. La circulaire préconisait également le développement de centres ressources pour les amateurs. Parmi ces centres ressources, figuraient au premier plan les conservatoires appelés à jouer un rôle d'orientation. Je constate aujourd'hui que certains conservatoires jouent le jeu et sont une vraie ressource d'orientation, même si la situation est contrastée selon les territoires.

Par ailleurs, les enquêtes sur les pratiques culturelles des Français montrent que la pratique amateur s'est développée de façon significative, notamment dans les quinze dernières années. Si le rôle de l'éducation artistique est de sensibiliser et de donner un accès à l'art et la culture, il est aussi d'inciter les personnes à pratiquer. A cet égard, la circulaire Trautmann préconisait d'améliorer le niveau d'encadrement des pratiques amateurs. Je dois reconnaître que l'ensemble des grandes associations de praticiens amateurs ont accompli un travail conséquent dans ce domaine. Le niveau de formation de l'encadrement des pratiques amateurs a fortement augmenté au cours des quinze dernières années.

La circulaire Trautmann rappelait enfin qu'il n'était pas question pour l'Etat de financer les pratiques amateurs. Aujourd'hui, nous faisons en sorte qu'à tout endroit du territoire, toute personne puisse trouver un lieu où pratiquer dans de bonnes conditions. Pour le reste, il revient aux collectivités de lutter contre les inégalités d'accès dues aux ressources financières. Celles-ci proposent par exemple un subventionnement pour les populations aux revenus les plus modestes.

Le soutien aux pratiques amateurs n'est pas la priorité du Ministère de la Culture. Les subventions dans ce domaine sont inférieures à deux millions d'euros. En revanche, l'ensemble des structures financées par le Ministère de la Culture participent au développement de la pratique amateur.

Vincent NIQUEUX

Les Jeunesses Musicales de France ont pour ambition de développer un plan d'accompagnement des pratiques. Nous souhaitons aider modestement les projets locaux qui ne trouvent pas de financements.

Je signale par ailleurs que nous avons observé au cours de la dernière décennie un développement massif et souterrain des pratiques en matière de musiques traditionnelles, notamment chez les adultes.

De la salle (Sébastien)

Comment expliquer qu'il y ait si peu de projets musicaux pour le jeune public ? A mon sens, une des raisons est que lorsqu'on essaie de monter des projets de cette nature, on se heurte à l'absence d'échange et de discussion artistique entre les musiciens (les producteurs) et les directeurs de salles. Pour créer le désir, il faut d'abord un échange et

Françoise DASTREVIGNE

Effectivement, l'offre de spectacles de musiques du monde pour le jeune public est limitée. En revanche, j'observe un cloisonnement inouï des pratiques.

De la salle

Je fais le constat inverse de la personne de la salle qui est intervenue précédemment. En tant que productrice, je déplore que nous ne soyons pas assez souvent sollicités par les directeurs de salle.

Fabienne BIDOUE

L'Office national de diffusion artistique a vocation à faciliter la diffusion d'œuvres de spectacle vivant. Il est ainsi en contact avec un grand nombre de théâtres et de lieux pluridisciplinaires.

Je peux témoigner de l'étanchéité des milieux musicaux. Lorsqu'on fait partie d'un milieu musical, on a facilement accès à l'ensemble des acteurs. En revanche, dès que l'on cherche à sortir de son milieu, les portes se ferment. Ce cloisonnement entre disciplines artistiques et même à l'intérieur d'une discipline est un phénomène très français.

Notre modèle français est très organisé autour d'une vision assez uniforme de la culture. Dans le domaine musical, par exemple, il est centré sur la musique occidentale. Ce modèle est un peu en bout de course, il ne sait pas être le reflet fidèle de la société contemporaine et ne parvient pas à trouver les bonnes réponses.

Vincent pointait l'émergence et le développement des pratiques des musiques de tradition. Ces musiques se sont développées parce qu'elles ne sont pas accueillies par les institutions et ont dû trouver leur propre voie, y compris en termes de financement. Mais aujourd'hui, ces institutions prennent conscience du phénomène et tentent de le récupérer.

Daniel VERON

Il me semble que les musiques de tradition sont plus présentes dans les réseaux collectifs que dans les réseaux de musique au sens strict du terme, ces derniers étant encore relativement fermés. En outre, il ne faut pas négliger la question du public et de ses goûts. A titre d'exemple, l'ouverture du jeune public à la musique classique est un problème majeur. Il n'est pas simple d'intéresser les adolescents et pré-adolescents à ce type de musique. De même, les enfants sont souvent réticents à l'idée d'assister à un concert de musique du monde, y compris lorsqu'ils sont dans de bons milieux très cultivés. Mais lorsque nous parvenons à les convaincre d'y assister, ils sont en général très contents de l'expérience. Quelle place peuvent prendre les musiques du monde ? C'est une vraie question.

Vincent NIQUEUX

Dans l'analyse des praticiens de la musique, on ne distingue pas assez la musique pratiquée et la musique écoutée. Je ne sais pas si c'est le cas pour les musiques du monde, mais ce constat est flagrant s'agissant de la musique classique. Les élèves des conservatoires fréquentent très peu les salles de concert.

On observe aussi une forme d'autocensure chez les enseignants, qui sont plus enclins à proposer un spectacle de musique actuelle qu'un concert de musique traditionnelle ou de musique classique. Il se crée même une hiérarchie entre les types de musique. Or pour les enfants, cette hiérarchie n'existe pas. Si le concert est de qualité, ils l'apprécieront, quel que soit le style musical dont il relève.

Fabienne BIDOUE

Il faut mettre fin à ce cloisonnement et à ce système rigide par catégories. Il faut cesser de renvoyer l'enfant à une catégorie et de créer ainsi un déterminisme dont il aura du mal à s'échapper. En tant qu'acteurs des musiques du

monde, il me semble que notre responsabilité est aussi d'œuvrer pour un décloisonnement et l'abandon des catégories. Il faut en finir avec cette idée qu'un enfant doit forcément aimer telle musique et ne pas aimer telle autre.

De la salle

Vous n'avez pas évoqué les spectacles destinés à la petite enfance. En l'occurrence, l'offre dans ce domaine est pratiquement inexistante.

De la salle

L'association Enfance et Musique développe tout de même des spectacles vivants très intéressants pour la petite enfance.

Fawzy AL AIEDY

Une commande m'a été faite pour la réalisation d'un CD destiné précisément à la petite enfance. Pour en revenir à la place des musiques du monde, nous avons la chance d'habiter dans un pays démocratique qui dispose de nombreuses structures dédiées à la culture. Ma seule revendication tient au fait que nous n'avons pas accès aux médias. Les musiques du monde sont le plus souvent absentes de la télévision.

Daniel VERON

En guise de conclusion, je vous donne deux références. L'ouvrage de Pascal Collin, *L'Urgence de l'art à l'école*, publié aux Editions Théâtrales, fait le point sur l'éducation artistique. Par ailleurs, un grand colloque international sur l'éducation artistique, IDEA 2013, se tiendra à l'Odéon les 8 et 9 juillet 2013.